

Les règles de bonnes pratiques sur un site naturel fragile

Les plages de la Commune de Saint-Paul sont des sites naturels fragiles. Elle sont soumises à une érosion progressive, qui se trouve accélérée par l'impact des activités humaines. Nous devons les protéger !

La Ville de Saint-Paul a lancé un programme de restauration et de valorisation de la frange littorale boisée afin de reconstituer les hauts de plage.

Alors pourquoi fait-on cela ?

- Pour lutter contre l'érosion côtière grâce à la plantation des strates de végétations adaptées
- Pour réhabiliter des habitats favorables à la biodiversité, notamment les sites de ponte de tortues marines
- Pour limiter l'impact environnemental des activités soumises à autorisation sur ces espaces naturels fragiles



Je respecte la qualité du site classé Espace remarquable du littoral



**INTERDICTION
FEUX D'ARTIFICES,
FUSÉES, PÉTARDS ET
LANTERNES**



**INTERDICTION
BARBECUE ET FEUX**



**INTERDICTION
DE CAMPING
ET DE BIVOUAC**



**INTERDIT AU
CAMPING CAR**



**LES ANIMAUX DOMESTIQUES
NE SONT PAS AUTORISÉS
SUR LA PLAGE**

- interdiction de camper, de jeter des déchets, et de faire des feux (arrêté du n°91-82 du 04/02/1991)
- interdiction aux véhicules motorisés sur la plage (arrêté du n° 97-191 du 04/02/1991)
- interdiction aux chiens sur la plage (arrêté n° 9561828 du 11/11/1995)

Je respecte la flore, la faune et le lagon et tous les écosystèmes du littoral

- Je ne porte pas atteinte à la végétation existante, aux nouvelles plantations d'arbres en arrière plage et en lisière des parkings et sentier littoral
- Je ne piétine pas les lianes qui protègent et maintiennent le haut de plage
- Je ne piétine pas les coraux vivants dans le lagon
- Je n'emporte pas les fragments de coraux issus de la plage
- Je ne prélève pas les composants naturels présents dans les zones de baignade et les sanctuaires protégés



Je respecte la propriété du site

- Je restitue un site aussi propre qu'à mon arrivée
- Je n'emporte pas les emballages avec moi sur la plage
- Je ramène mes déchets et les trie chez moi ou je les dépose dans les conteneurs prévus à cet effet



Je privilégie l'utilisation des modes doux pour me déplacer

- Je me gare dans les espaces aménagés à cet effet et me déplace vers l'emplacement choisi par des modes doux (à pied, vélo, trottinettes, etc.) .
A défaut je pense au covoiturage.
- Je ne circule pas avec un engin non motorisé ou motorisé sur les plat elages qui sont dédiés aux personnes à mobilité réduite

